

Le Président

Paris, Mars 2002

Cher Confrère, Madame, Monsieur,

“SMIC vieux” et “Arrêt de l’ASV”

Ces deux expressions agressent les allocataires. Elles agressent car certains ont déformé les vraies intentions afin de faire de l’inquiétude un fonds de commerce.

Le “SMIC vieux” :

En arrivant à la CARMF, j’avais été choqué d’entendre parler de solidarité et de voir certains confrères ou conjoints vivre dans la misère, avec moitié moins que le minimum vital. J’ai alors émis l’idée de mettre en place un mécanisme faisant en sorte qu’aucun allocataire ne touche moins que le SMIC. Traduction facile : le Dr MAUDRUX veut mettre tout le monde au SMIC...

Face à de telles réactions, j’avais abandonné ce projet, mais notre Vice-présidente Simone BAUDUIN m’a relancé récemment et a pris contact avec le Ministère pour défendre ses veuves (bien qu’elles ne lui en soient pas reconnaissantes). Elle est allée demander pourquoi notre décision de revalorisation de 10 % était sans réponse. Motif : cela risque de s’étendre à d’autres caisses. En échange, une mesure pour les plus démunis serait acceptée.

J’ai donc repris cette idée et je viens de faire voter à l’unanimité par le Conseil d’Administration une prime en proportion, d’autant plus importante que les allocations sont plus basses, pour ceux dont les revenus annuels sont inférieurs à 9 471€ (62 125 F) pour une part et 12 001 € (78722F) pour 1,5 part, afin que tous se rapprochent de ces seuils (au delà ils seraient assujettis à la CSG, l’Etat reprenant ce que la CARMF donne). Cette mesure s’appliquera, après approbation de la tutelle, tant aux conjoints survivants qu’aux retraités.

L’arrêt de l’ASV :

Le problème et le malentendu viennent du fait qu’il existe deux ASV : celui de 1960 à 2000, régime qui a fonctionné et rempli son rôle, et un deuxième ASV à venir. Si l’ASV pouvait être maintenu au même niveau qu’il y a 10 ou 20 ans, qui serait assez stupide pour vouloir sa suppression ?

Lorsque le rendement du régime passe de 45 % en 1972 à 3 % en 2030, où est l’avantage ? Parle-t-on du même ASV ? Cet “avantage”, pour des raisons démographiques n’existe plus, même avec la part des caisses. Ne pouvant remplir son rôle, ne vaut-il pas mieux l’arrêter plutôt que de mentir, régler ce qui est acquis et partir sur d’autres bases pour les nouveaux ?

Plutôt que de prévoir de doubler la cotisation, de baisser de 25 % la valeur du point (proposition CSMF), ne serait-il pas plus intelligent de dire stop ? Pour le passé on maintient l’ASV à peu près tel qu’il a été, et pour l’avenir on repart sur d’autres bases ? Plus on arrêtera tôt, moins cela coûtera cher, plus on attend, plus on distribue de points à payer un jour. Qui doit payer ? Les retraités ont payé leur part en exerçant sous convention, aux pouvoirs publics de respecter leur part du contrat et de prendre en charge les droits, c’était le contrat initial. Ce n’est pas aux cotisants de demain, avec leurs tarifs, de payer pour ce que les caisses ont économisé hier.

Traduction : le Dr MAUDRUX veut supprimer 40 % de votre retraite qui sera réduite à zéro du jour au lendemain. Il n’a jamais été dit une telle chose. Toutes nos simulations de fermeture du régime sont à la recherche de la meilleure solution pour financer les “droits acquis”. Là encore on vous a menti.

Depuis trois ans, je le répète dans toutes les réunions d’allocataires, en Assemblée Générale à la CARMF, mais ne le retrouve jamais écrit dans vos circulaires : si les cotisants et les retraités s’associent pour demander ensemble l’arrêt, avec paiement des droits déjà distribués, ils obtiendront plus qu’en tirant chacun la couverture à soi. Chaque fois, j’ajoute que si les cotisants sont déchargés de l’ASV, je m’engage à relever la cotisation du régime Complémentaire pour ne plus baisser les retraites. Plus on arrêtera tôt l’ASV, mieux on pourra financer ces droits et la retraite de ce régime sera mieux garantie.

Pour terminer, vous aurez cette année une augmentation de 2,2 % dans le régime de base. Pour le régime complémentaire le décrochage par rapport à l’inflation ne sera pas de 1,5 % mais de 0,9 %, grâce à une (très) petite revalorisation. Je l’avais promis et l’ai fait voter par le Conseil d’Administration. Pour l’ASV, le point est bloqué par “la Tutelle”, non par le Conseil d’Administration de la CARMF, et ceux qui sont réalistes savent que c’est pour longtemps si on ne fait rien (déjà 6 ans chez les dentistes).

Globalement pour vos allocations vous constaterez donc que c’est “moins pire” que ce que vous avaient annoncé certains. J’espère qu’il en sera de même à l’avenir, voire même que cela s’améliorera si on trouve une solution de sortie de l’ASV qui défende au mieux les intérêts des uns et des autres.

Je vous prie de croire, Cher Confrère, Madame, Monsieur, en l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Gérard MAUDRUX